

**Commune de
Saint-Martin FR**

- **Convocation assemblée communale**
 - **Infos communales**
-

Novembre 2014



Commune de
1609 Saint-Martin FR

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Saint-Martin FR sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mardi 9 décembre 2014 à 20h15
à la salle de l'Eglise Evangélique de la Perrausa à Saint-Martin**

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2014**
- 2. Modification du règlement du personnel communal**
- 3. Budgets 2015**

3.1 Budget de fonctionnement

3.2 Budget d'investissements

- 3.2.1 Matériel pour le corps des sapeurs-pompiers CSPI Le Flon / Saint-Martin
- 3.2.2 Aménagement d'un trottoir à la route de la Prela à Fiaugères
- 3.2.3 Réfection de routes communales AF (Améliorations Foncières)
- 3.2.4 Assainissement d'une canalisation sur parchets communaux à Fiaugères
- 3.2.5 Frais d'étude pour l'assainissement du secteur « Le Bochon – Les Bossel » à Fiaugères
- 3.2.6 Adduction d'eau : remplacement de vannes de secteurs
- 3.2.7 Amélioration de pistes forestières « Crêt Délin » à Besencens
- 3.2.8 Rénovation appartement 1^{er} étage ancienne école à Besencens

3.3 Rapport de la commission financière

3.4 Approbation

4. Divers

- 4.1 Information sur le carrefour de Fiaugères

Les documents soumis à approbation ne seront pas lus en assemblée. Ils sont à disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture, ou sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch

Le Conseil communal

Saint-Martin, le 11 novembre 2014

Budget de fonctionnement 2015

Compte	Désignation	Budget 2015		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	428'140.00	68'060.00	429'790.00	68'660.00	419'500.90	67'393.40
1	Ordre public	158'920.00	115'620.00	148'090.00	105'270.00	121'281.95	96'708.47
2	Enseignement et formation	1'244'040.00	93'200.00	1'221'020.00	90'360.00	1'197'811.75	90'141.50
3	Culte, culture, loisirs	174'130.00	20'000.00	182'550.00	20'000.00	178'114.50	20'975.40
4	Santé	334'020.00	8'000.00	293'000.00	8'000.00	284'934.85	11'056.00
5	Affaires sociales	448'070.00	7'000.00	432'220.00	4'500.00	424'483.55	5'921.00
6	Transports et communications	296'070.00	16'000.00	279'470.00	6'000.00	288'882.00	28'379.55
7	Protection et aménagement de l'environnement	408'220.00	366'900.00	394'870.00	370'100.00	406'882.35	364'503.45
8	Economie	70'270.00	71'300.00	65'350.00	64'800.00	63'316.35	69'394.85
9	Finances et impôts	588'060.00	3'334'590.00	593'320.00	3'209'630.00	652'896.45	3'288'920.15
	Totaux	4'149'940.00	4'100'670.00	4'039'680.00	3'947'320.00	4'038'104.65	4'043'393.77
	Résultats		49'270.00		92'360.00	5'289.12	

Budget d'investissements 2015

Compte	Désignation	Budget 2015		Budget 2014		Comptes 2013	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Ordre public	32'860.00	24'360.00	69'720.00	12'700.00	36'131.75	50'960.60
2	Enseignement et formation			65'000.00			
6	Transports et télécommunication	925'000.00	239'430.00	400'000.00		10'773.80	
7	Protection et aménagement de l'environnement	81'000.00	60'000.00	231'750.00	183'900.00	49'776.40	16'686.90
8	Economie	100'000.00	60'000.00	49'000.00	23'400.00	180'852.75	107'731.65
9	Finances et impôts	596'200.00	137'500.00	897'000.00	137'500.00	475'379.15	577'534.70
	Totaux	1'735'060.00	521'290.00	1'712'470.00	357'500.00	752'913.85	752'913.85
	Résultats		1'213'770.00		1'354'970.00		

Dicastères du Conseil communal



Depuis le 1^{er} octobre 2014, le dicastère des bâtiments communaux et du personnel technique revient à Gérard Buchs, Syndic. Voici la répartition actuelle des dicastères

Administration générale, forêts, agriculture, bâtiments communaux, personnel technique

Gérard Buchs, Syndic

Aménagement du territoire et des constructions

Georges-Henri Débois, vice-Syndic

Finances et impôts, justice, feu, militaire, protection civile

Roger Braillard

Environnement : adduction d'eau, protection des eaux, endiguements, ordures ménagères, déchèterie

Yves Currat

Enseignement, formation, culture, loisirs, petite enfance

Cédric Borer

Routes, transports, cimetière

Stéphane Rossier

Santé, affaires sociales

Sandra Gothuey

Vente de verres



Il est encore possible d'acheter des verres qui ont été gravés à l'occasion des 10 ans de la commune de Saint-Martin.

Ils sont en vente au bureau communal au prix de CHF 30.- le carton de 6

Cartes journalières CFF



Petit rappel : la commune de Saint-Martin ne vend plus de cartes journalières

Toutefois, il est possible d'acheter ces cartes dans les communes avoisinantes en consultant leur site internet ou sur le site www.agflexi.ch pour les communes qui y sont inscrites



**CAMPAGNE
CANTONALE
D'ÉCONOMIE
D'ÉLECTRICITÉ**



Plus d'infos sur www.off-fr.ch

Dans le cadre de la campagne OFF, votre commune met gratuitement à votre disposition 5 appareils de mesure pour la consommation des appareils électriques! Ils sont à disposition au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Vous pouvez ainsi contrôler la consommation en watts et en francs de vos appareils électriques, électroniques et ménagers, et le cas échéant, les remplacer par des appareils moins gourmands en énergie!

ENGAGEZ-VOUS AVEC LA CAMPAGNE OFF !

Objectif : 0% d'augmentation de la consommation électrique du canton, alors que la tendance actuelle est de +2.5%

Sapins de Noël



La distribution de sapins de Noël provenant des forêts communales aura lieu le

**samedi 13 décembre 2014
de 10h00 à 12h00**

Rendez-vous sur la place du village

Réseau d'eau communal



Merci de bien vouloir informer le Conseil communal des fuites d'eau qui seraient constatées sur le réseau d'eau communal ou sur les réseaux privés.

Nous rappelons également que les regards, vannes-vidange et aéro purgeurs doivent être signalés par des jalons bleus durant l'hiver.

**Respectez l'eau :
Abandonnez les mauvaises
habitudes !**

Doucement la dose!

Pour protéger nos
eaux contre les
micropolluants



Le travail de la STEP est rendu très difficile et coûteux par la présence de toute sorte de déchets indésirables dans l'eau d'évacuation, ainsi que par les micropolluants (substances chimiques)

Un geste facile au quotidien : mettre à **LA POUBELLE TOUT** ce qui est **AUTRE** que le papier wc !

De plus, veuillez à utiliser vos **produits de douche et de nettoyage de façon mesurée**, ceci pour limiter au maximum la pollution de nos eaux par les micropolluants (substances synthétiques très difficilement dégradables en STEP)

Epuration des eaux Taxe d'exploitation



Au vu des charges de plus en plus importantes et afin d'atteindre un taux de couverture des frais se rapprochant du 100%, le Conseil communal a décidé d'augmenter la taxe d'exploitation pour l'épuration. Actuellement elle est fixée à CHF 2.-/m³ d'eau consommée + TVA.

A partir du 1^{er} mars 2015 elle passera à CHF 2.20/m³ + TVA.

Pour rappel, cette taxe est facturée semestriellement lors de la facturation de la consommation d'eau.

Vignettes offertes pour les enfants de 0 à 2 ans



Les parents des enfants de 0 à 2 ans peuvent retirer au bureau communal les étiquettes offertes pour les sacs poubelles, soit

4 lots d'étiquettes de 35 litres par année et par enfant

Ordures ménagères - déchèterie



La déchèterie d'Oron sera fermée les mercredi 24 et 31 décembre 2014

Les vignettes pour sacs poubelles sont vendues à la commune ou à la boulangerie Philippe Maillard.

Nouveauté

Il est maintenant possible d'acheter des vignettes pour les sacs de 17 litres, au prix de CHF 16.- les 10 pièces.

Seuls les endroits officiels de la commune de Saint-Martin sont autorisés pour le dépôt des sacs avec vignettes au plus tôt le **mardi matin à 06h00**.

Veillez à stocker vos poubelles à l'abri nuit et jour pour éviter qu'elles ne soient déchiquetées et emportées par les animaux

Elimination des déchets d'animaux



Nouveau centre de collecteur régional

Adresse :

ancien dépôt militaire situé sur la route principale entre Le Crêt et les croisées de Sâles

Tél. 026 655 04 45

Heures d'ouverture :

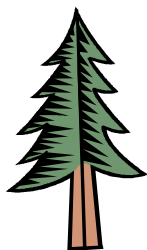
du lundi au samedi de 13h30 à 15h30

Feu bactérien



Messieurs Jean-Louis Aebischer et Yves Currat ont procédé à l'habituel sondage durant le mois de septembre. Cette année encore, aucun foyer n'a été détecté sur le territoire communal.

Forêts



Forestier responsable

M. Christophe Huwiler

☎ 079/634.66.10

Garde-faune

M. François Equey

1676 Chavannes-les-Forts

☎ 079/409.35.44

Rappel - interdictions

Tout dépôt de déchets est interdit en forêt, y compris les déchets végétaux qui doivent être compostés ou déposés à la déchèterie.

La route qui mène au cabanon à pique-nique, à l'entrée du parcours Vita, est **interdite** à la circulation.

Le Conseil communal s'est malheureusement vu dans l'obligation de déposer une plainte contre inconnu pour des tags sur le cabanon à pique-nique à Fiaugères.

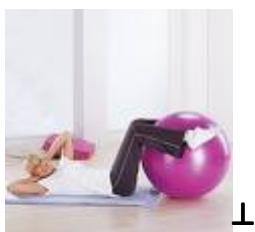
Chiens



Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas errer dans la nature.

Des poubelles « Robidog » sont à disposition à différents endroits de la commune. Merci d'en faire bon usage !

Gym aînés



Pour contribuer pleinement au maintien de votre corps et de votre santé !

Les dames et messieurs, dès 60 ans, sont les bienvenus à la gym-aînés.

Mme Christiane Braillard vous attend le **mercredi de 14h00 à 15h00 à la salle polyvalente.**

Vous avez la possibilité de débiter en tout temps et sans engagement. Une leçon d'essai est gratuite.

Prix de la leçon : CHF 5.-

Activités Pro Senectute



Afin d'allier le plaisir d'une rencontre amicale à une sortie en plein air, Mme Evelyne Vial vous attend chaque **lundi à 13h30 au centre du village de Saint-Martin pour une balade conviviale.**

D'autres activités sont organisées dans le canton. N'hésitez pas à demander le programme détaillé des activités à Pro Senectute Fribourg 026/347.12.40 ou sur le site www.fr.pro-senectute.ch

Repas à domicile



Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent faire appel au service de repas à domicile organisé au sein de la commune du lundi au vendredi. Les repas sont servis par l'Auberge de la Croix-Fédérale à Saint-Martin le lundi, mercredi, jeudi et vendredi et par la Chenille gourmande à Oron le mardi.

Inscriptions auprès du bureau communal au 021 907 88 73

Naissances



**Bienvenue à tous
ces bébés**

et

**Félicitations
à leurs
parents !**

Billod Ana, née le 03.11.2013
fille de Mälina et Frank

Perrin Héloïse, née le 09.11.2013
fille d'Angélique et Kévin

Suard Alexis, né le 11.02.2014
Fils de Murielle et Nicolas

Jörg Liliane, née le 22.04.2014
fille de Patricia et Jean-Claude

Oberson Emeline, née le 01.05.2014
fille d'Angélique et Jean-Marc

Garnier Ayden, né le 22.05.2014
fils de Sara et Nicolas

Grand Paul, né le 21.06.2014
fils de Nicole et Didier

Pilet Manon, née le 07.08.2014
fille de Mélanie et Pierrick

Lautenschlager Léa, née le 15.08.2014
fille de Nathalie et Marc

Molleyres Arthur, né le 20.08.2014
fils d'Isabelle et Stéphane

Kastrati Albion, né le 29.08.2014
fils de Hajrije et Valmir

Kastrati Lorian, né le 12.09.2014
fils de Shqipe et Zahir

Naissances (suite)

Augé Lylou, née le 14.09.2014
fille de Sabrina et Gilbert

Dvorak Aydan, né le 01.10.2014
fils de Samira et Antoine

Jaccard Oriana, née le 10.10.2014
fille de Natacha et Stéphane

Piccand Léna, née le 25.10.2014
fille de Virginie et Matthieu



La crèche Carpati se trouve au premier étage de l'ancienne ferme communale.
Elle est ouverte **du lundi au vendredi de 06h30 à 18h30.**

Carpati peut accueillir 14 enfants par jour âgés de 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école enfantine :

4 bébés (de 3 mois à 2 ans)

10 grands (de 2 ans à l'école enfantine)

L'objectif général de la crèche Carpati est de permettre à l'enfant de faire des découvertes et d'acquérir des apprentissages propres à son âge et à ses besoins, ceci dans un cadre sécurisant et adapté.

Mme Carmen Genoud, responsable, se tient à disposition pour plus d'informations au 021 907 17 61

Accueil ExtraScolaire



L'AES de St-Martin accueille les enfants à la ferme communale, place du Village 1 à Saint-Martin du lundi au vendredi.

Mme Suzanne Michel, responsable, se tient à disposition au

079 233 17 40 ou
aes.stmartin@gmail.com

La fiche d'inscription se trouve sur le site internet de la commune www.saint-martin-fr.ch, rubrique école-accueil extrascolaire

Décès



**Sincères condoléances aux
familles endeuillées**

Vienny Fernand, décédé le 28.11.2013
à l'âge de 74 ans

Maillard Michel, décédé le 04.12.2013
à l'âge de 71 ans

Genoud Rosa, décédée le 20.12.2013
à l'âge de 95 ans

Rossier Charles, décédé le 15.01.2014
à l'âge de 90 ans

Sallin Henri, décédé le 25.01.2014
à l'âge de 96 ans

Vial Jean-Joseph, décédé le 09.04.2014
à l'âge de 64 ans

Rossier Denise, décédée le 10.06.2014
à l'âge de 78 ans

Gianina Paulette, décédée le 30.07.2014
à l'âge de 92 ans

Bonnet Henriette, décédée le 01.10.2014
à l'âge de 93 ans

Demierre Henriette, décédée le 27.10.2014
à l'âge de 91 ans

Bossel Paul, décédé le 17.11.2014
à l'âge de 80 ans

Bureau communal



Horaires

Secrétariat	lundi 14h00 - 17h00
	jeudi 09h00 - 11h30
	14h00 - 18h30
Caisse	mardi 15h00 - 18h00

**Durant les fêtes de fin d'année, le bureau
communal sera fermé du 22 décembre
2014 au 4 janvier 2015 inclus**

**Nous vous souhaitons de
Joyeuses Fêtes de fin d'année**



L'assistance publique à St-Martin (1867-1930)

En 2012, l'exposition « Enfances volées », présentée au Musée d'Art et d'histoire de Fribourg, a évoqué une pratique d'assistance particulière en matière de placement : la « mise à l'envers ». Lorsque les communes devaient assister notamment des enfants, elles les plaçaient souvent dans des familles moyennant une pension et avaient tendance à l'attribuer à la personne qui demandait la somme la plus basse (d'où le terme « mise à l'envers »). Cette pratique a été interdite par la loi de 1928.

Suite à cette exposition et grâce à la volonté du gouvernement fribourgeois de mieux connaître les pratiques de placement d'enfants ayant eu cours par le passé, la Société d'histoire du canton de Fribourg (SHCF) a ainsi entamé une recherche historique consacrée aux pratiques de mise, pour la période 1850-1930.

Nous avons donc sélectionné un échantillon de communes pour comprendre comment les autorités de l'époque ont recouru aux placements et aux mises dans le cadre de leurs pratiques d'assistance. Il s'agit des communes suivantes (ordre alphabétique) : Granges, Le Crêt, Prez-vers-Noréaz, Remaufens, Riaz, Saint-Aubin, Saint-Martin et Siviriez.

A St-Martin, nous nous sommes surtout appuyés sur les protocoles du Conseil communal qui regroupent les mesures d'assistance décidées par la commune. Nous avons ainsi pu remonter jusqu'en 1867. Pour comprendre certains liens familiaux entre les assistés, les registres des bourgeois sont également utiles, puisque, jusqu'à la loi de 1928, c'est la commune d'origine qui s'occupait de l'assistance de ses ressortissants. La comptabilité (comptes des pauvres) montre pour sa part les fluctuations des recettes, dépenses et des versements de la caisse communale pour compenser l'insuffisance des recettes ordinaires. Quelques autres types de documents (copie-lettres ou boîtes d'archives) ont été utiles de manière ponctuelle.

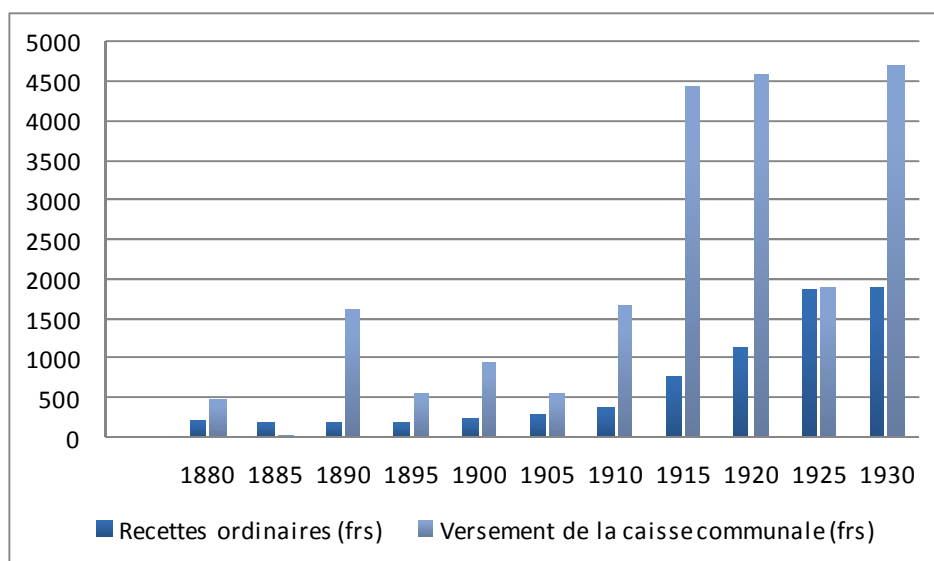


Figure 1: Recettes du fonds des pauvres de la commune de St-Martin (1880-1930)

A côté de mesures d'assistance « temporaires » (notamment des marquages de bois pour les pauvres), St-Martin a eu recours, des années 1860 jusqu'au début du 20^e siècle, aux mises en soumission publique de ses assistés. Contrairement à d'autres communes où cette pratique a été observée, le placement en pension des enfants (et des adultes) que l'on souhaitait annoncer publiquement, n'était pas organisé à un moment précis (fin ou début d'année en général) mais plutôt lorsqu'il y avait besoin de placer une personne.

Par rapport à la terminologie utilisée pour désigner le placement, si nous n'avons jamais aperçu le terme de « mise à l'envers », des termes traduisant l'idée de la « conclusion d'un

marché » ou d'une « convention » pour un placement se retrouvent de manière récurrente dans les années 1860-1870. Cette période est également marquée par une certaine insistance sur les conditions de pension, ce que l'on ne retrouve plus ultérieurement. Au vu des nombreux cas de placement, il est possible de penser que cette absence s'explique par le fait que les personnes intéressées et les autorités communales ont déjà connaissance des conditions de pension et que l'on ne juge alors peut-être plus utile de les rappeler à chaque procédure.

Ces conditions sont assez classiques puisqu'elles comprennent la nourriture ou divers vêtements (selon les cas, on parle plutôt de raccomodage des vêtements ou d'une prime supplémentaire pour les vêtements de communion). Pour les enfants, il faut ajouter l'éducation et l'instruction. De plus, certaines procédures font penser que le maître de pension est perçu comme une sorte de père de famille pour l'enfant placé. Ainsi, dans le 24 décembre 1870, une enfant illégitime est placée en pension en précisant que l'adjudicataire « (...) devra lui fournir tout l'entretien nécessaire et soigner son éducation comme un bon Père fait à ses enfants (...) ».

Il nous faut toutefois souligner certaines lacunes au sein des protocoles du Conseil communal, puisque, traditionnellement, lorsqu'une pension était mise publiquement, les protocoles en font l'annonce (annonce d'une réunion publique, affichage au pilier public etc), ce que ne l'on ne retrouve, curieusement, de loin pas toujours pour St-Martin. Par contre, conformément à ce que nous avons constaté ailleurs, les précisions quant au déroulement réel du processus de placement sont rares. Ainsi, le prix de pension est toujours indiqué, de même que le nom du maître de pension, mais, la plupart du temps, il n'est pas précisé s'il y a eu plusieurs offres (et dans ce cas les motifs autres que le coût qui ont amené à choisir un lieu plutôt qu'un autre), un marchandage direct sur le prix de pension entre le syndic et le maître de pension ou si la commune a fixé un prix et ensuite choisi un maître de pension. Néanmoins, d'après la rapidité de certaines procédures, nous pouvons penser que pour des cas de placements urgents ou temporaires, les autorités devaient disposer d'une sorte de liste informelle de personnes de confiance habitant les environs et étant disposées à prendre une personne en pension.

Un autre élément influence probablement la manière dont St-Martin a placé ses indigents : sa situation financière. En effet, tout au long de la période 1867-1930, les difficultés économiques de la commune sont mises en avant. Ainsi, très régulièrement, St-Martin doit demander l'autorisation à l'Etat de prélever des impôts supplémentaires face aux charges à assumer (frais d'assistance ou de construction des routes par exemple). Parfois, comme le 7 octobre 1883, la commune espère obtenir quelques recettes complémentaires grâce à ses forêts :

« (...) il est prévu que pour 1884 la Commune se trouvera en déficit vu que l'impôt levé en 1876 a expiré en 1882. Le Conseil a décidé de demander à M. l'inspecteur des forêts afin de pouvoir faire une mise de bois pour une somme de 900.- à 1000.- frs afin de laisser un peu reposer les propriétaires pour l'acquittement des impôts (...) ».

Ce souci transparaît dans les pratiques de placements puisque ponctuellement, dans les années 1880 et plus fréquemment au début du 20^e siècle, il est possible de retrouver des situations où des personnes, notamment des enfants, sont placées gratuitement ou des cas où les autorités placent une personne, tout en essayant de marchander avec le maître de pension ou en cherchant une pension moins onéreuse. En 1914, suite à la plainte d'une femme quant aux mauvais traitements envers ses deux filles placées (chose que la commune réfute par ailleurs), la fille aînée est tout de même déplacée, sur la demande de sa mère, pour aller chez une tante qui la gardera gratuitement. Il peut donc y avoir une convergence de vues entre la commune et un parent, mais pas pour les mêmes raisons...

Deux autres types de pratiques, ne s'appliquant pas aux enfants, rejoignent ce souci du coût financier du placement. Ainsi, à quelques reprises, St-Martin décide de placer une personne, malade ou âgée « jusqu'à sa mort » pour un certain montant. Ceci évite des changements de pension et, de plus, par ce moyen, la commune dépense un montant forfaitaire probablement

moins onéreux que si la pension devait être remise en soumission plusieurs fois. Nous avons également observé quelques cas où l'entretien d'une personne était réparti à tour de rôle dans les ménages de la commune. Le 22 décembre 1885, le Conseil communal débat par exemple pour « (...) savoir s'il (un homme assisté) fallait le passer de maison en maison pour cet hiver, il a été décidé à l'unanimité de le passer par les maisons mais qu'après l'avoir fait examiner à un médecin (...) ». L'assemblée communale renouvelle cette mesure l'année suivante.

Soulignons aussi que parfois il est possible de suivre les personnes assistées durant plusieurs années (par exemple un père de famille et plusieurs enfants). Ce type de situation peut combiner des placements en pension, en institution et différents rebondissements (examen de l'idée de faire émigrer la famille, changement de logement, diverses plaintes, enfants reconduits chez le père puis replacés ailleurs etc). Le 6 mars 1887 a lieu une séance de conciliation avec un homme au sujet de l'entretien de ses enfants dans une procédure de ce genre. Le Conseil communal reproche notamment au père de ne pas pouvoir placer sa fille comme ils le voudraient et juge que l'homme tente de les « exploiter ». On emploie alors l'argument ultime : « Les indigents n'ont pas droit à l'assistance de leur commune » (article 1 de la loi sur l'assistance de 1869).

Notons encore que la trace du dernier placement avec une mise en soumission sur la place publique date de septembre 1915. Après la guerre, nous n'avons plus trouvé la trace de telles procédures. En effet, les placements en institution ont été plus nombreux, ce qui aussi entraîné une hausse des coûts à charge de la commune (secours permanents).

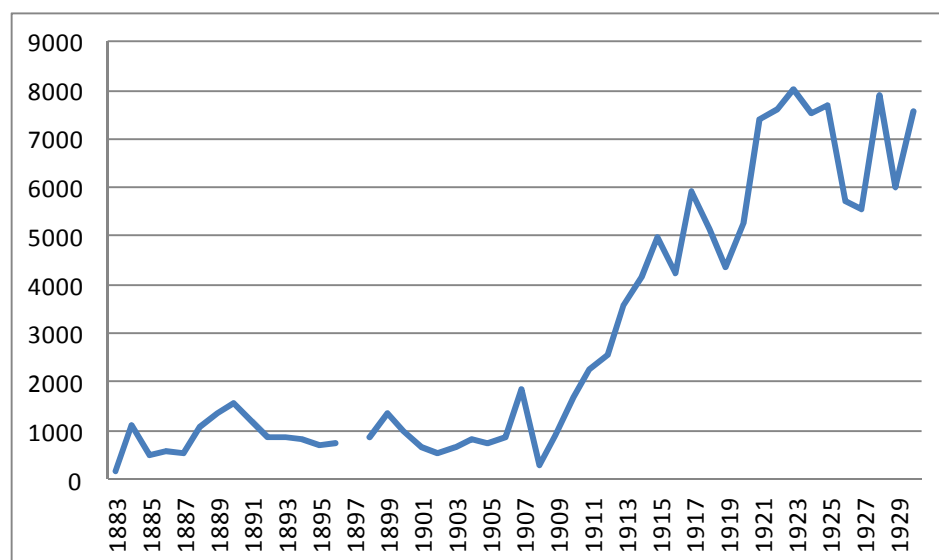


Figure 2: Dépenses d'assistance permanente du fonds des pauvres de la commune de St-Martin (1883-1929) (frs)

Pour terminer, signalons encore aux personnes intéressées que, dès la parution de la recherche de la SHCF (dans le courant 2015), un exemplaire sera déposé auprès du guichet de l'administration communale pour consultation.



Image 1: Local d'archives de la commune de St-Martin en 2014

Auteur du texte et de la photo : Rebecca

Crettaz

Sources

- Aux Archives communales de St-Martin :

Comptes de la bourse des pauvres de la commune de St-Martin, 1876-1930.

Protocole des séances du Conseil communal de St-Martin la commune de St-Martin, 1867-1904, 1904-1911, 1911-1918, 1918-1924, 1924-1933.

Registre des bourgeois, commune de St-Martin, 1913, n.p.

Registre des bourgeois, commune de St-Martin, s.d., n.p.

- Aux Archives d'Etat de Fribourg

« Loi du 17 novembre 1869 sur l'assistance et la mendicité », in : *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du gouvernement du canton de Fribourg*, Tome 38, Fribourg, Impr. L. Fragnière, 1869, pp. 397-414.

« Loi du 2 mai 1928 sur l'assistance et la bienfaisance », in : *Bulletin officiel des lois, décrets, arrêtés et autres actes publics du gouvernement du canton de Fribourg*, Tome 97, Fribourg, Imprimerie St-Paul, 1929, pp. 77-99.

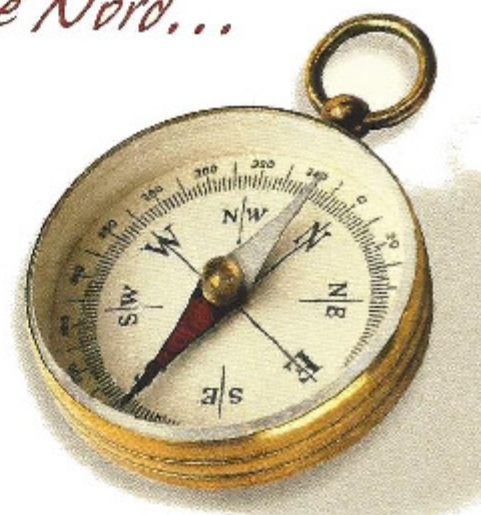
Pour ne pas perdre le Nord...

Fribourg-Solidaire

Fribourg-Solidaire est une fédération d'associations actives dans la solidarité internationale.

21 associations ayant une assise fribourgeoise confirmée sont fédérées au sein de Fribourg-Solidaire

Fribourg-Solidaire promeut des projets concrets de coopération internationale basée sur les droits humains, la justice sociale et le respect de l'environnement.



Par exemple



Togo et Bénin

Appui aux producteurs de pain de sorgho

Au Togo et au Bénin, le pain est largement consommé. Fait de farine de blé importé, ses qualités nutritives sont médiocres. Lorsque les marchés mondiaux flambent, l'approvisionnement est menacé. Or un test a montré une réelle demande pour du pain de sorgho local. Ce projet, coordonné par **Brücke · Le pont**, cherche à permettre aux acteurs de la filière du pain de sorgho (boulangères, meuniers et paysans notamment) d'améliorer leurs revenus en vendant un produit sain et local.

pensez aussi au Sud !

22 communes fribourgeoises participent déjà à cette chaîne de solidarité.

Et la vôtre ?

Attalens, Avry, Bas Intyamon, Bas Vully, Bulle, Charmey, Corbières, Corminboeuf, Ependes, Fribourg, Givisiez, Haut Vully, Granges Paccots, Matran, Neyruz, Portalban, Romont, Rossens, Seviz, Prez-Vers Noreaz, Val de Charmey, Villars sur Glâne

Intérêt pour votre commune

Expertise des projets

Un seul interlocuteur

La garantie d'une bonne utilisation des fonds attribués au développement et à la solidarité

Une image dynamique et solidaire

Un moyen de financer des projets de manière plus impliquée et concrète



Fribourg-Solidaire
CP 118, 1709 Fribourg
026 422 17 86
www.fribourg-solidaire.ch
info@fribourg-solidaire.ch



Cours de français écrit pour personnes parlant le français

Cours de perfectionnement en lecture et écriture

Pour les adultes qui :

- ♦ savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'elles lisent ;
- ♦ savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte ;
- ♦ ont besoin d'entraînement et de perfectionnement en fonction d'un projet personnel ou professionnel

Cours intensifs d'apprentissage de la lecture et de l'écriture

Pour les adultes qui :

- ♦ n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années ;
- ♦ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Cours spécifique « emploi-santé »

Pour les personnes qui lisent et écrivent déjà et qui désirent travailler dans des établissements de soins

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac

Quand ? Cours en journée ou en soirée selon les lieux

Combien ? CHF 50.-/mois, participation personnelle (ou arrangement).
Les frais effectifs peuvent être payés par l'assurance chômage, les services sociaux...(pour les bénéficiaires de ces mesures)

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet : www.lire-et-ecrire.ch



SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES

***Chaperon Rouge, service de garde d'enfants à domicile* : Un soutien efficace aux familles en cas d'urgence, de maladie, ou de situation exceptionnelle.**

- Vous avez un enfant malade et vous travaillez?
- Vous avez un enfant et vous devez vous absenter en urgence?
- Vous avez un enfant et vous êtes malade / hospitalisé?
- Vous avez un enfant et votre solution de garde habituelle ne fonctionne pas?

N'hésitez pas à faire appel à notre service ! Sur simple appel et dans les 4h qui suivent votre appel, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour rendre en charge votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper.

Nos collaboratrices sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi-vendredi : 07h30 - 11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00 - 21h00 au 076 347 39 49 (uniquement pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bons à savoir

- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu brut des parents par mois
- Certaines entreprises du canton offrent cette prestation à leur employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants
- Réduction de CHF 20% de l'heure pour les membres CRF
- Pas de mission de moins de 3h

***Baby-sitting* : pour les sorties du soir ou du week-end.**

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement et de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Prenez contact au **026 347 39 40** ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch et recevez notre liste !

Aide aux proches : Un service d'accompagnement pour relayer les proches de personnes âgées et/ou malades

- Vous soignez votre conjoint, vos parents ?
- Vous êtes sollicité(e) nuit et jour ?
- Vous avez besoin de répit car vous sentez la responsabilité qui vous pèse ?

Notre service est là pour vous aider et vous soulager en vous remplaçant pour quelques heures auprès de la personne âgée. Sur simple appel, une collaboratrice de notre service prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, l'emmène en promenade, etc. Nos collaboratrices sont des auxiliaires de santé CRS formées et expérimentées.

L'aide aux proches est un service indépendant mais complémentaire des services de soins et d'aide à domicile.

Renseignements et demandes :

Téléphonez-nous et communiquez vos besoins du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch.

Bon à savoir :

- Nos tarifs se calculent en fonction du revenu et de la fortune de la personne que nous allons encadrer.
- Les personnes ayant droit aux prestations complémentaires de l'AVS peuvent demander le remboursement des frais.

Habiter et Aider : un projet de logement intergénérationnel

- Vous êtes retraité(e), vous avez une chambre à disposition dans votre logement et besoin d'un peu d'aide au quotidien ?
- Vous êtes étudiant(e) et recherchez un logement ?

Nous réunissons les bonnes personnes pour une cohabitation entre étudiants/es et personnes âgées afin de renforcer le lien entre les générations. En lieu et place d'un loyer, la cohabitation se fait sur un échange de services convenus d'avance. La Croix-Rouge met en contact les personnes intéressées, les aide à définir leurs besoins et leur attentes et garde un contact avec elles pendant toute la durée de la cohabitation.

Renseignements et demandes :

Téléphonez à notre service au 026 347 39 79 ou remplissez directement le formulaire de demande sur notre site internet www.croix-rouge-fr.ch/fr/services-et-aides/habiter-aider

Adresse de contact pour tous les services à la famille:

Croix-Rouge fribourgeoise Service Aide à la famille

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

026 347 39 40

www.croix-rouge-fr.ch